

PARLONS PRÉVENTION

PRÉVENTION DES INCENDIES SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION



Les incendies sont dangereux et peuvent devenir incontrôlables en 30 secondes à peine! Un plan de prévention efficace peut vous aider à protéger vos biens et votre propriété en cas d'incendie. La protection contre l'incendie doit être adaptée au type et à l'importance des travaux convenus. Les recommandations qui suivent devraient être considérées comme étant complémentaires à tout règlement local ou à toute exigence particulière.

MESURES RECOMMANDÉES DE PRÉVENTION DES INCENDIES

- Le superviseur de chantier devrait continuellement évaluer les risques d'incendie et les dangers connexes.
- Même si la tâche de surveillance quotidienne est déléguée à une autre personne que le superviseur de chantier, ce dernier en demeure responsable.
- La personne responsable de la protection contre les incendies devrait effectuer une patrouille du chantier à chaque quart de travail.
- Sécurisez le chantier par une clôture ou une palissade adéquatement construite.
- Prévoyez des palissades avec des ouvertures permettant de voir de l'autre côté pour éviter les nuisances attirantes.
- Veillez à ce que les bâtiments temporaires (bureaux, toilettes, entrepôts de matériel, etc.) soient construits de matériaux incombustibles ou au minimum de matériaux à combustibilité réduite.
- Maintenez un espace sécuritaire suffisant entre les bâtiments temporaires.
- Regroupez en sections les matériaux et les équipements entreposés à l'intérieur ou à l'extérieur. Selon la méthode d'entreposage utilisée, maintenez un espace suffisant pour circuler entre les sections.
- Entrez les matériaux combustibles à une distance sécuritaire des bâtiments et des structures.
- Dans la mesure du possible, évitez d'utiliser des matériaux combustibles pour le coffrage et l'échafaudage, notamment. Si ce n'est pas possible, identifiez ces matériaux et entreposez-les à une distance sécuritaire du chantier.
- Disposez des poubelles et des contenants de recyclage bien identifiés sur l'ensemble du chantier.
- Érigez des murs coupe-feu sans ouverture entre les bâtiments.
- Installez les escaliers en même temps que les dalles de plancher pour permettre l'évacuation des lieux et l'accès aux pompiers.
- Veillez à ce que les voies d'accès soient praticables et libres de tout obstacle.
- Installez les portes coupe-feu à fermeture automatique dès que possible.
- Installez les paratonnerres dès que possible.
- Recouvrez les isolants combustibles dès que possible.
- Accordez la plus haute attention à l'entretien des lieux, notamment en adoptant les mesures suivantes :
 - Assurez l'entreposage ordonné sur les lieux.
 - Assurez l'enlèvement périodique des matériaux combustibles, en les entreposant dans un contenant non combustible placé dans un endroit sécuritaire ou en les retirant du chantier.
 - Faites nettoyer le chantier au moins une fois par jour et aussi souvent que nécessaire.

Un plan de prévention efficace peut vous aider à protéger vos biens et votre propriété en cas d'incendie.

- Les travaux à chaud comme le soudage, le brasage et le découpage requièrent la plus grande prudence. Assurez-vous que des procédures adéquates de travail à chaud ou un système de permis de travail à chaud sont utilisés et respectés. Outre les mesures de contrôles et protocoles de sécurité visant à déterminer les dangers du travail à chaud et à maîtriser les risques qui y sont associés, voici d'autres mesures de protection à considérer :
 - Placez les combustibles à 15 m (50 pi) de l'aire de travail ou recouvrez-les avec des bâches ou des rideaux résistant au feu et allant jusqu'au sol.
 - Couvrez les ouvertures dans le sol et les murs dans un rayon de 15 m (50 pi) à l'aide de matériaux incombustibles pour empêcher le passage d'étincelles ou de scories chaudes.
 - Veillez à ce que des équipements d'extinction d'incendie de calibre suffisant, par exemple des extincteurs à poudre, soient présents et accessibles.
 - Faites inspecter l'aire de travail à chaud quatre heures après la fin des travaux.
 - N'entreprenez pas de travail à chaud dans la dernière heure précédant une pause ou la fin d'une journée de travail.
- Exigez une prudence particulière lors de l'utilisation d'isolants et de matériaux d'étanchéité ou d'adhésifs combustibles.
- N'utilisez jamais de rallonges électriques comme câblage permanent. N'utilisez des rallonges de façon temporaire que s'il n'y a pas de prise de courant à un endroit.
- Fixez les rallonges aux murs ou aux planchers, au besoin, car les clous et les agrafes peuvent endommager les rallonges et causer des décharges électriques et des incendies.
- Appliquez une politique antitabac dans les zones à risque et où des matières dangereuses sont utilisées.
- Utilisez seulement des appareils de chauffage temporaires figurant sur la liste d'un organisme de test reconnu, comme UL/ULC ou CSA, ou approuvés par un tel organisme pour une utilisation sur un chantier. Assurez-vous également de respecter les spécifications quant à leur utilisation, comme le maintien d'une distance minimale par rapport aux matériaux combustibles.
- Installez un extincteur à poudre de calibre adéquat à proximité des appareils de chauffage temporaire.

Mesures recommandées de contrôle des incendies

Des mesures efficaces de prévention des incendies peuvent contribuer à bâtir une défense solide en cas d'incendie.

- Pendant les heures non ouvrables, y compris les week-ends, prévoyez un service d'agents de sécurité qui effectueront des rondes périodiques, ou faites installer des caméras de surveillance vidéo pour assurer une couverture adéquate du chantier.
- Signalez immédiatement tout incendie à l'ingénieur de chantier et à la personne responsable de la protection contre les incendies.
- Affichez les numéros de téléphone à composer en cas d'urgence près de chaque téléphone sur le chantier.
- Installez un système d'alarme incendie et assurez-vous qu'il soit mis à l'essai régulièrement.
- Disposez des extincteurs portatifs de calibre adéquat dans tout le bâtiment en construction. L'emplacement de ces extincteurs devrait être clairement identifié à l'aide d'affiches bien visibles. La vérification et l'entretien des extincteurs doivent être effectués à intervalles réguliers.
- Assurez l'alimentation en eau et fournissez les équipements nécessaires pour lutter contre les incendies (bornes, tuyaux, etc.) dès le début du projet par des installations temporaires ou par la construction des installations permanentes dès le début des travaux.
- Prévoyez une canalisation permanente ou temporaire pour les bâtiments de deux étages ou plus et exigez une canalisation conforme au code du bâtiment local.
- Mettez en œuvre un plan d'urgence énonçant les responsabilités de chacun en cas d'incendie et, s'il y a lieu, rendez-le disponible en plusieurs langues.

Pour savoir comment mieux protéger votre entreprise, communiquez avec le Service de prévention au **1.833.692.4111** ou rendez-vous au **www.northbridgeassurance.ca**.

Des mesures efficaces de prévention des incendies peuvent contribuer à bâtir une défense solide en cas d'incendie oublié.